

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 5 février 2024

CD20240205_15
id. 5161

Le 5 février 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL.

Sont représentés :

Mme DELCHER (pouvoir à M. LOPEZ), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur ASTRUC.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

AVANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DU GYMNASÉ DE VERDUN-SUR-GARONNE

Par délibération du 22 juin 2023, l'Assemblée départementale a adopté les principes suivants pour la construction du futur gymnase du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne :

- la salle multisports (44 mètres x 24 mètres) aura une hauteur de 9 mètres et sera dotée d'un mur d'escalade et de tribunes d'une capacité de 150 places assises,

- la salle DOJO et de gymnastique aura une surface de 400 m²,

- les autres locaux (vestiaire, stock, hall d'entrée) sont dimensionnés en accord avec les besoins du collège et des associations sportives de la Commune.

Le Département est maître d'ouvrage de l'opération et a délégué cette maîtrise d'ouvrage à la Société publique locale ARAC Occitanie. Le coût de l'opération est estimé (valeur mois avril 2023) à 5 666 667 € HT (soit 6 800 000 € TTC) avec des financements de l'État à hauteur de 1 983 333 €, de la Commune de Verdun-sur-Garonne pour 1 716 667 € (prenant en compte 235 000 € pour les tribunes) et un autofinancement du Département de 3 100 000 € HT (prenant en compte la hauteur du gymnase pour 170 000 € HT et le mur d'escalade pour 310 000 € HT).

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé au mois de juillet 2023. Le jury de concours s'est réuni le 17 octobre 2023 et a formulé un avis motivé en vue de la sélection de 3 équipes admises à concourir. La date de remise des projets des trois équipes est fixée au 15 février 2024.

La désignation du lauréat est prévue lors de l'Assemblée départementale du mois de juin 2024.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 22 juin 2023 relative à la construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne – délégation de maîtrise d'ouvrage – lancement du concours de maîtrise d'oeuvre plan de financement,

Vu l'avis de la 3ème commission : Mobilités, infrastructures, routes et aménagement du territoire,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de l'avancement du projet de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne tel que détaillé supra ;
- Ratifie un crédit de paiement sur l'année 2024 à hauteur de 100 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2020 – opération P009 O003 enveloppe P009E09 Nat Ana 238/221/23, pour permettre à la société publique locale ARAC Occitanie de payer les frais de concours et les esquisses des 3 équipes admises à concourir.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/24
ID : 082-228200010-20240205-5934-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL